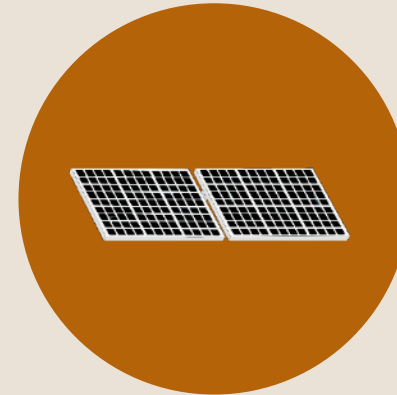


L'Espace Conseil France Rénov' Sud-Gard



La porte d'entrée de l'amélioration de l'habitat

Pacte territorial France Rénov' 2026

1^{er} semestre



Fermeture du
dispositif MPR
01/01/2026

Réouverture du
dispositif MPR
23/02/2026

Activité au
30/06/2026

Suspension, reprise et nouvelles obligations

Les temps forts du 1^{er} semestre

En l'absence de loi de finances, le début d'année 2026 a de nouveau été marqué par une **suspension temporaire du dispositif MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur**. Cette situation a mécaniquement entraîné une **baisse des sollicitations de nouveaux ménages**, freinant l'engagement de nouveaux projets.

Toutefois, dans ce contexte incertain, le lien avec les usagers a été maintenu avec les ménages ayant initié une démarche en fin d'année 2025, permettant ainsi de **préparer et sécuriser leurs projets**.

Le 23 février 2026, la réouverture du dispositif a été accompagnée d'une évolution réglementaire majeure : tout ménage souhaitant engager un projet de rénovation énergétique d'ampleur doit désormais bénéficier d'un entretien préalable avec un conseiller France Rénov'.

À l'issue de ce rendez-vous, une attestation est délivrée. Celle-ci constitue désormais une pièce obligatoire du dossier de demande d'aide MaPrimeRénov'.

VOLET 1

DYNAMIQUE TERRITORIALE

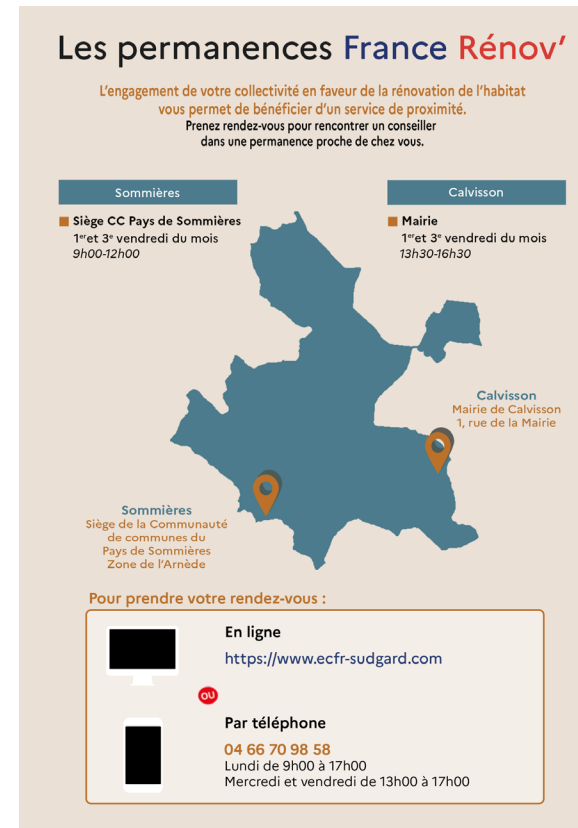


Stratégie territoriale

Actions	Date	Commentaires	Nombre de participants	Nombre de contacts
Visioconférence avec l’agence Open Communities	19/02/2026	Echanges autour du projet d’animation du réseau régional par la DREAL d’Occitanie.	10	-
Journée performance environnementale des logements organisée par la DREAL Occitanie	09/03/2026	- Analyse des attentes et besoins des ECFR Occitanie - Travail collaboratif autour des propositions concrètes (développer liens entre les acteurs, sécuriser les actions des ECFR, montée en compétences, faciliter le partage des ressources), - Restitution des travaux	25	-
Réunion DDTM – Réseau des porteurs de pacte territorial FR et des opérateurs en charge des ECFR	16/03/2026	- Présentation du nombre de logements subventionnés en 2025 - Résorption des stocks + priorités du PAT 2025 de la DL30 - Sécurisation du parcours usager (attestation parcours MPR PA)	19	-
Réunion de travail organisée par la DREAL Occitanie	16/06/2026	- Restitution de la mission de consultation et de synthèse des besoins en animation du réseau France Rénov - Présentation de la feuille de route animation - Préparation de la journée régionale France Rénov'	61	-
Réunion avec association ECDC	23/06/2026	Réunion avec l'association Energie citoyenne de Calvisson et la CCPS. Echanges autour des thématiques et formats des ateliers/conférences qui seront animés par l'ECFR. Les points thèmes pressentis sont : Conférence sur les PAC air/eau Photovoltaïque résidentiel Exposition sur le bâti ancien	5	2
Réunion Caf – Démarche du schéma Départemental des services aux familles (SDSF) du Gard	25/06/2026	Participation au 2e atelier de travail sur la démarche de co-construction du nouveau SDSF du Gard (logement).	13	-
Webinaire Anah Direction des stratégies et des relations aux territoires	26/06/2026	Affichage des engagements d'accueil dans les Espaces conseil France Rénov	60	-
			193	2

Supports de communication

Actions de communication	Date	Commentaires
Diffusion de supports de communication	22/01/2026	Diffusion de supports de communication sur le territoire du Pays de Sommières. (mairies, communautés de communes, Maisons France Services, commerces locaux, etc.) sur les thèmes de la rénovation énergétique et de l'adaptation du logement.





Communication numérique

Mise à jour des informations publiées sur le site pendant la période estivale



Une permanence téléphonique

04 66 70 98 58

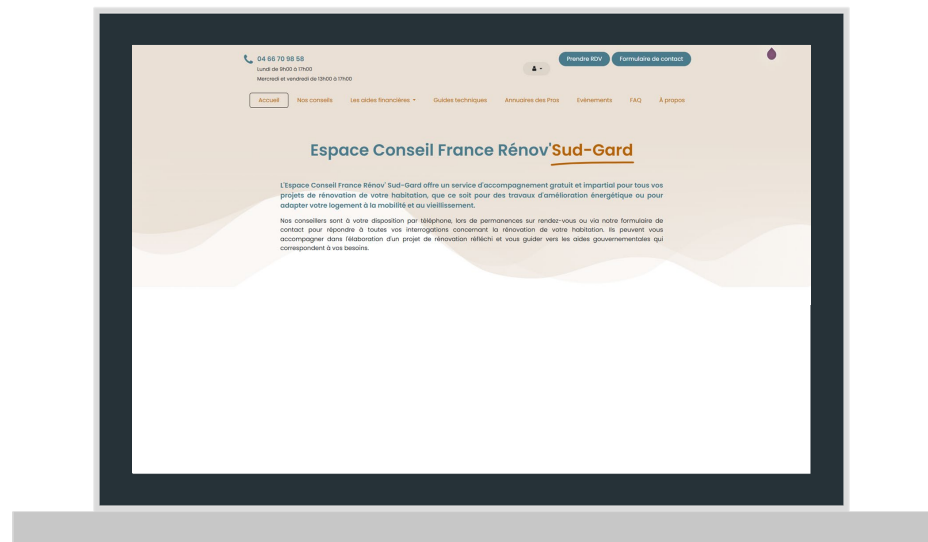
Lundi de 9h à 17h

Mercredi et vendredi de 13h à 17h



Un mail de contact

ecfr.sudgard@caue30.fr



Une plateforme internet dédiée :

<https://www.ecfr-sudgard.com/>

- › Prise de rendez-vous en ligne
- › Formulaire de contact



04 66 70 98 58

Lundi de 9h00 à 17h00

Mercredi et vendredi de 13h00 à 17h00



Prendre RDV

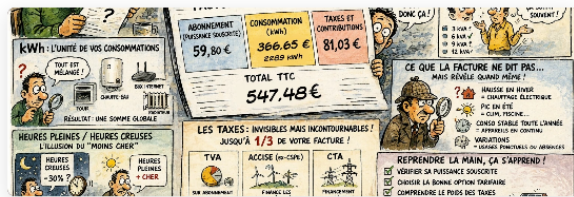
Formulaire de contact

Blog

Communication : Le blog de l'Espace Conseil France Rénov' Sud-Gard

Actions de communication	Date	Commentaires
Création du blog de l'ECFR Sud-Gard Publication de 10 articles Nombre de lecture : 827	1 ^{er} semestre 2026	Publication d'articles rédigés par les conseillers : - DPE 2026 : Un logement mieux classé, mais pas forcément mieux isolé (130) - Chronique d'un logement hermétique (108) - La PAC : jackpot énergétique ou loterie thermique ? (125) - MaPrimeRénov' fait évoluer ses règles : le conseiller France Rénov', votre premier allié pour vous accompagner (64) - Conseiller France Rénov' : le médecin de famille de votre logement (106) - Radiateurs High-tech : Chauffage intelligent ou marketing de génie ? (97) - Electricité : comprendre sa facture et comment la réduire (86) - Ma Prime Adapt', uniquement pour les douches extra plates ? (64) - La laine de verre : aussi efficace l'hiver que l'été ? (42) - Photovoltaïque Résidentiel : Sous le soleil, les promesses brillent parfois un peu (trop) fort (5)

Chaque mois, nos conseillers partagent un regard accessible et décalé sur l'amélioration de l'habitat.



Electricité : comprendre sa facture et comment la réduire

On ouvre rarement sa facture d'électricité avec enthousiasme. Au mieux, on jette un œil rapide au montant, presque machinalement. Au pire, on soupire en se promettant vaguement de "faire attention le ...

Energétique Finances

23 avr. 2026



Radiateurs High-tech : Chauffage intelligent ou marketing de génie ?

Les rayons des magasins de bricolage sont devenus de véritables showrooms technologiques. C'est comme se balader au Futuroscope, sauf que la maison du futur est déjà là, entre le rayon plomberie et le...

Confort Energétique

8 avr. 2026

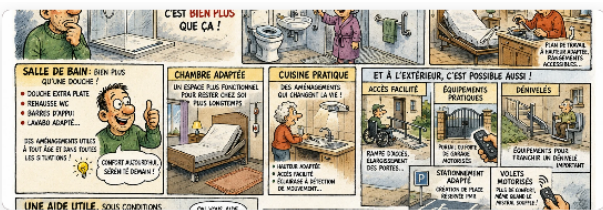


La laine de verre : aussi efficace l'hiver que l'été ?

« Si la laine de verre retient le chaud à l'intérieur, alors à l'inverse, la laine de verre retiendra le frais aussi en période de canicule. » On peut lire ce type de réflexion très régulièrement sous...

Confort Energétique

15 juin 2026



Ma Prime Adapt', uniquement pour les douches extra plates ?

Ma Prime Adapt', uniquement pour les douches extra plates ? Cela fait maintenant deux ans et demi que l'aide Ma Prime Adapt' a fait son apparition sur le théâtre des aides publiques. Après des débuts ...

Autonomie Confort

20 mai 2026

Mobilisation des professionnels

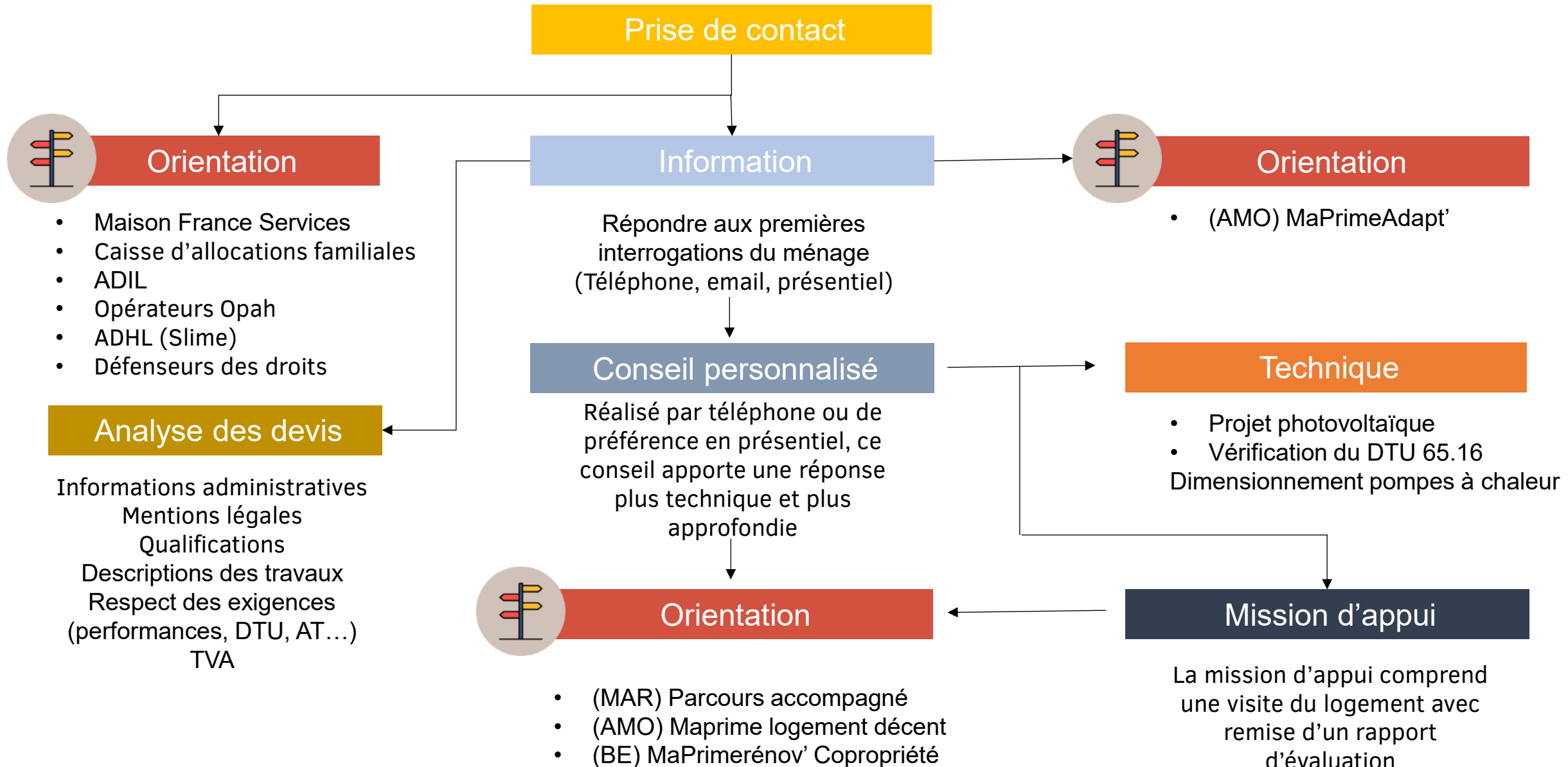
Actions	Date	Commentaires	Nombre de pros sensibilisées	Nombre de contacts
Formation interne CapRénov'+	03/02/2026	Formation des conseillers à l'utilisation du logiciel Caprénov' + utilisé dans le cadre des missions d'appui proposés aux ménages.	5	-
Matinée technique avec la société Okofen , spécialiste dans les solutions de chauffage biomasse.	17/02/2026	Organisation d'une matinée technique ayant pour objectif la montée en compétence des conseiller en matière de solutions techniques bois.	6	1
Animation du réseau MAR 	02/02/2026	Organisation d'une visioconférence avec les MAR du territoire pour faire un point sur l'actualité réglementaire et les conditions de réouverture des dispositifs MPR PA.	14	-
Rencontre avec la société DometVie , spécialiste des travaux d'amélioration de l'habitat à la perte d'autonomie	05/03/2026	Présentation de l'ECFR et des permanences du territoire, Présentation des conditions d'éligibilité à l'aide MaPrimeAdapt'	2	1
Ateliers de sensibilisation des professionnels – Journée géniale Saunier Duval	02/06/2026	Présentation de l'ECFR et des permanences du territoire, Présentation aux professionnels RGE des parcours et aides publiques et privées mobilisables,	97	9
Réunion de travail MFS - ECFR	09/06/2026	Organisation d'une réunion de travail avec le réseau des Maisons France Services	10	10
			134	21

VOLET 2

INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION DES MÉNAGES



Parcours Information, conseil et orientation des ménages



Compte rendu d'entretien et guides pas-à-pas

Compte-rendu

Vos informations

Demandeur principal

Nom
GEREMY

Prénom
Suzanne

Type de public
Propriétaire occupant (résidence principale ou secondaire)

Téléphone(s)
+33619625012

Email(s)
suzannegeremy@outlook.fr

Date de 1er contact du ménage avec l'ECFR
06/05/2026

Notre échange

Contenu de la mission

Titre de la mission
Parcours non accompagné » pour les ménages aux revenus intermédiaires.

Date de l'information
07/05/2026

Thématique de la mission
Rénovation énergétique

Question

Bonjour, je souhaite savoir si j'ai droit à une aide pour l'installation d'un poêle à bûches chez moi ?

Réponse

Suite à votre sollicitation, nous avons le plaisir de vous transmettre ci-dessous un compte rendu détaillant les dispositifs et aides auxquels vous pouvez prétendre dans le cadre de votre projet de rénovation énergétique.

Si vous rencontrez des difficultés ou souhaitez obtenir des précisions, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un conseiller France Rénov' dans une permanence près de chez vous. Retrouvez toutes les informations, guides techniques et conseils complémentaires sur notre site internet : <https://www.ecfr-sudgard.com>

Au regard de votre projet de travaux, de vos ressources et du nombre de personnes composant votre ménage, vous êtes éligible à deux dispositifs d'aides :

1. Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)
2. MaPrimeRénov' parcours non accompagné, destiné aux ménages aux revenus intermédiaires

Afin de mobiliser ces deux dispositifs, il est nécessaire de constituer deux dossiers distincts par poste de

Barèmes relatifs au montant de la prime pour les revenus intermédiaires

Travaux d'isolation thermique	
Isolation des rampants de toiture	15 €/m²
Isolation de plafonds de combles par l'intérieur	15 €/m²
Isolation des toitures terrasses	40 €/m²
Remplacement des menuiseries en simple vitrage	40 €/m²
Travaux sur les équipements	
Pompe à chaleur air/eau et Pac hybrides	3000 €
Pompe à chaleur géothermique ou solaire thermique	6000 €
Poêle et cuisinières à granulés	750 €

Le guide de MaPrimeRénov' Parcours accompagné



Copyright 2025/Espace Conseil France Rénov' Sud-Gard

1. Analyse de votre projet et de vos objectifs

- Le conseiller écoute vos attentes et analyse vos objectifs pour vous proposer un accompagnement adapté à votre situation. Il dresse avec vous un bilan de votre logement pour identifier les améliorations possibles et vérifie votre éligibilité aux aides en fonction de votre situation.

2. Estimation du coût des travaux

- Contactez des entreprises certifiées RGE pour recevoir des devis détaillés par poste, vous permettant d'estimer le coût total des travaux et de faire une demande d'éco-prêt à taux zéro.

3. Analyse technique et financière

- Recontactez son conseiller et lui transmettez les devis réalisés pour obtenir une analyse impartiale et indépendante des aspects administratifs, techniques et financiers.

4. Choisir votre interlocuteur Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

- Consultez notre annuaire des MAR agréés depuis notre site internet : www.ecfr-sudgard.com
- Demandez et comparez les devis pour cette prestation.
- Vérifiez les conditions et délais d'intervention.

5. Votre Accompagnateur Rénov' (MAR) réalise l'évaluation énergétique

- Diagnostic énergétique du logement et évaluation de ses performances actuelles
- Recommandations détaillées de travaux
- Présentation de deux à trois scénarios d'amélioration possibles

6. Définition du projet

- Retenir un scénario d'améliorations et faire actualiser vos devis en conséquence
- Recommandations détaillées de travaux
- Présentation

7. Montage

- Avec l'assise de demande

8. Validat

- Après le d

9. Deman

- Le montan

10. Réaliser

- Après les t

11. Réaliser

- Après les t

Le guide de MaPrimeRénov' Parcours non accompagné



1. Analyse de votre projet

- Le conseiller dresse avec vous un bilan de votre logement pour identifier les améliorations possibles et vérifie votre éligibilité aux aides en fonction de votre situation.

2. Estimation du coût des travaux

- Contactez des entreprises certifiées RGE pour obtenir des devis détaillés afin de comparer les prix, matériaux etc... **Il est important de ne pas signer de devis.** Si vous souhaitez mobiliser un éco-PTZ rapprochez-vous de votre établissement bancaire avec vos devis.

3. Analyse technique et financière

- Vous pouvez si vous le souhaitez, communiquer les devis de travaux à votre conseiller pour obtenir une analyse sur les volets administratifs, techniques et financiers.

4. Sélection de l'obligé pour la mobilisation des CEE

- Simulez et comparez parmi la liste des obligés, les offres de contributions de certificats d'économie d'énergie (CEE). Notez qu'il n'est pas obligatoire de choisir son fournisseur d'énergie

5. Dépôt de dossier et contractualisation de l'offre de CEE

- Créez un compte sur le site du fournisseur que vous avez choisi et démarrez votre pré-dossier.
- Une fois celui-ci complété, vous obtiendrez le document intitulé « **Cadre de Contribution CEE** ».
- Ce document sera disponible dans votre espace personnel sur le site du fournisseur ou vous sera envoyé par e-mail. Il constitue l'engagement du fournisseur à vous verser la prime CEE, sous réserve de la conformité de l'ensemble des pièces justificatives.
- Afin d'optimiser le traitement de votre dossier et d'accélérer son paiement, nous vous recommandons de contacter le service client de votre fournisseur CEE. Celui-ci pourra vérifier la conformité de vos documents et répondre à toute question relative à votre dossier. Retrouvez les coordonnées des services clients directement sur les sites internet des fournisseurs.

6. Montage et dépôt des dossiers de subvention

- Vous pouvez désormais déposer votre demande d'aide MaPrimeRénov' en créant votre compte sur la plateforme dédiée : <https://maprimerenov.gouv.fr/>
- Pour la vérification de votre identité, nous vous recommandons de privilégier l'envoi du code par courrier postal à votre domicile. A réception, ce code devra être saisi sur la plateforme afin de vous permettre l'accès au dépôt de votre dossier.
- Lors de la création de votre demande, vous devrez notamment transmettre votre devis et votre cadre de contribution CEE.
- Une fois votre demande finalisée sur le site MaPrimeRénov', un accusé de réception vous sera automatiquement adressé par e-mail.

7. Validation du dossier par le service instructeur MaPrimeRénov'

- Après le dépôt complet de votre dossier, vous pouvez commencer les travaux. Toutefois, il est conseillé d'attendre l'acceptation définitive avant de vous lancer.

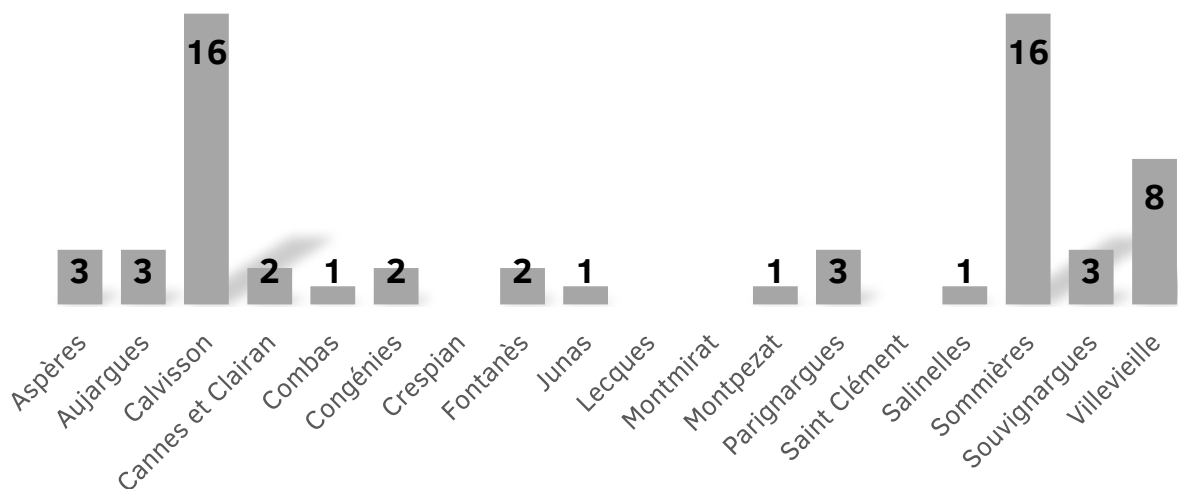
8. Réalisation des travaux

9. Demande de paiement et clôture de dossiers

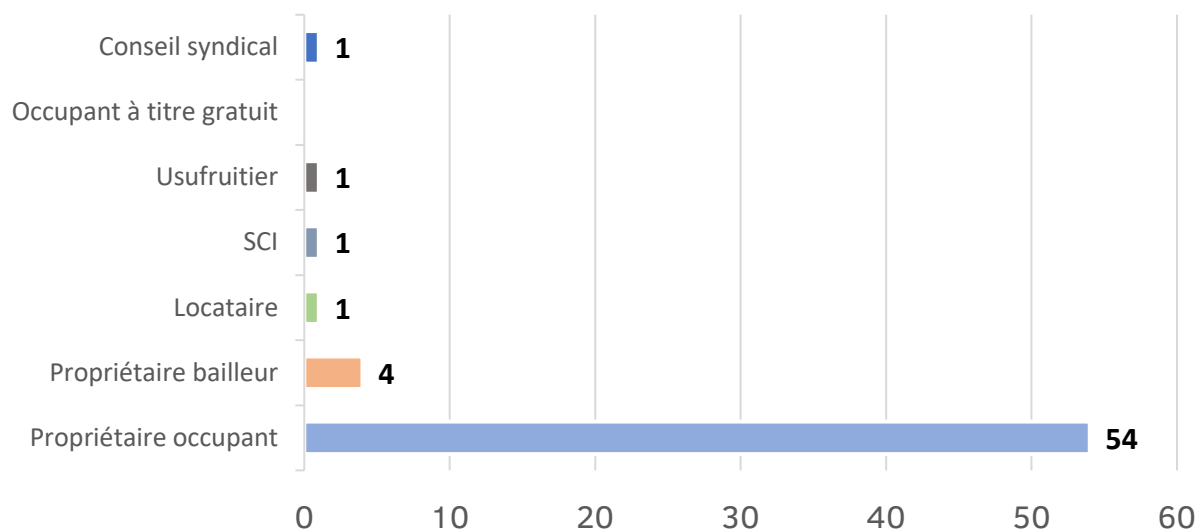
- Une fois les travaux achevés, vous déposez les factures acquittées sur vos espaces personnels, à la fois sur la plateforme du fournisseur de CEE et sur celle de MaPrimeRénov' pour obtenir le versement de vos aides.

Copyright 2025/Espace Conseil France Rénov' Sud-Gard

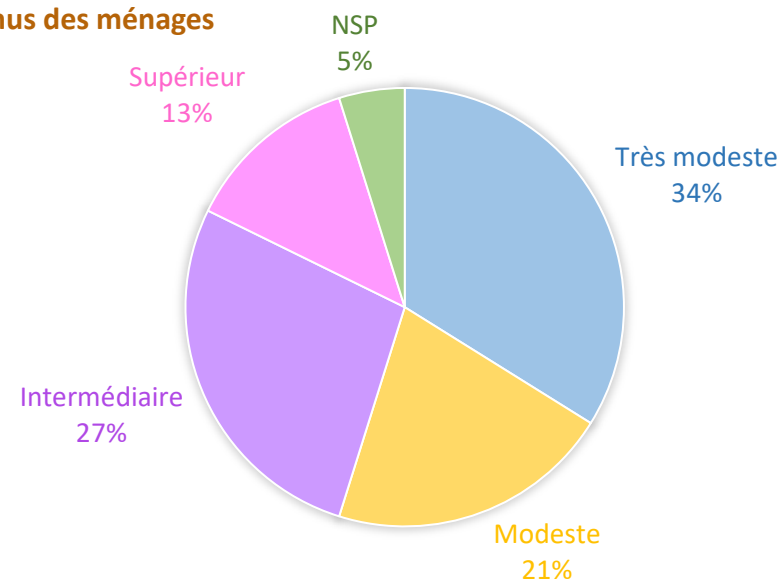
Répartition des dossiers par communes



Statuts d'occupation



Profils de revenus des ménages



Sur le premier semestre 2026, l'Espace Conseil a traité **62 dossiers**, répartis sur les dix-huit communes du territoire.

L'activité est majoritairement concentrée sur les communes de Sommières et Calvisson avec **52 %** des sollicitations. Elle est suivie par Villevieille (13 %). Les habitants des communes de Crespian, Lecques, Montmirat et Saint-Clément n'ont pas sollicités les services de l'ECFR.

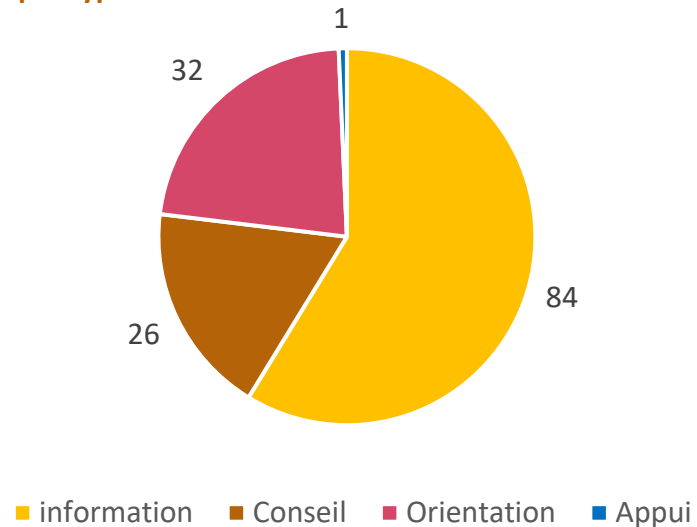
Le public accompagné est très largement constitué de **propriétaires occupants** (54 dossiers sur 64). En termes de profils de revenus, la répartition est équilibrée : **55 % des ménages relèvent des catégories très modestes et modestes, tandis que 40 % appartiennent aux profils intermédiaires et supérieurs**. Les 5 % restants correspondent principalement à des demandes liées à des projets d'installation de panneaux photovoltaïques.



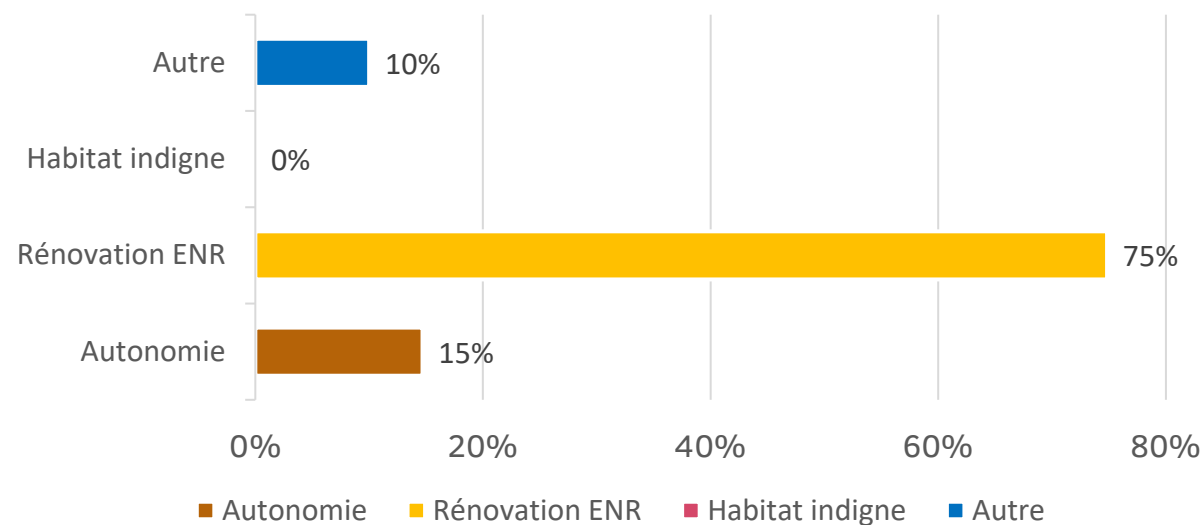
Activité du 02/01 au 30/06 – 2026

143
Missions

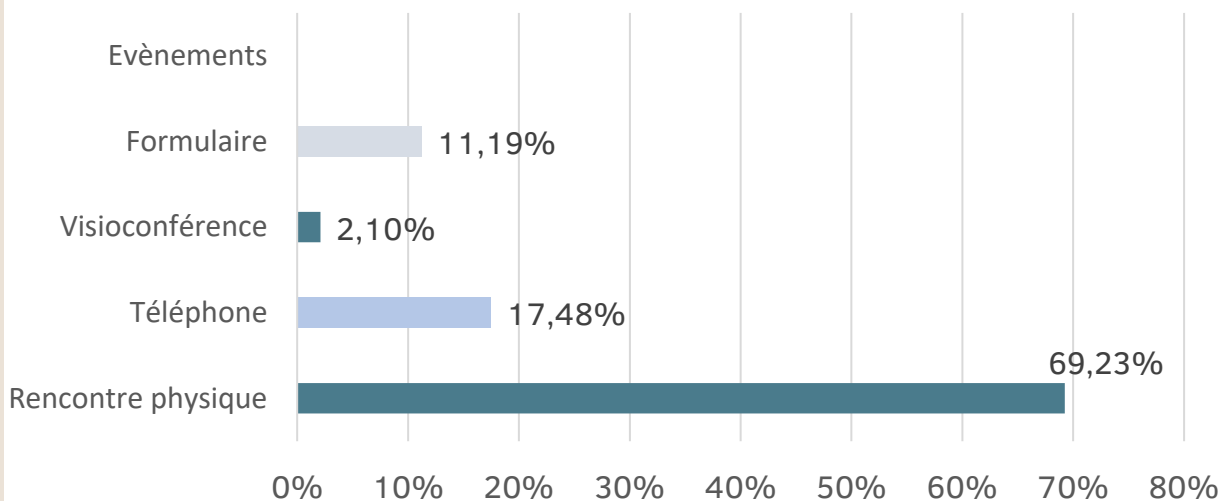
Nombre de missions par type



Répartition des missions par thématiques



Prise de contact



Analyse des missions

Au cours du premier semestre, **143 missions** ont été réalisées :

- **107** pour des projets de rénovation énergétique des logements **dont 26 pour de la rénovation d'ampleur**. **21** ont été suivies d'une orientation vers un Accompagnateur Renov' (MAR).
- **21 missions** ont porté sur l'adaptation des logements à la perte d'autonomie avec **10 orientations** vers un AMO Adapt.
- **15 missions** pour des projets en liens avec la production d'ENR

Le mode de contact privilégié est la rencontre en présentiel, avec 69 % des ménages reçus lors de permanences délocalisées.

Synthèse des données



Nombre de dossiers

- Logement individuel
- Logement collectif
- Copropriété



57



4

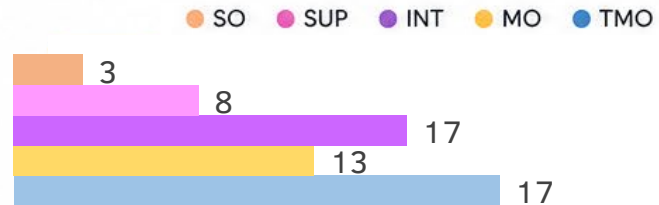


1



Profils de revenus des ménages

- Sans objet
- Supérieur
- Intermédiaire
- Modeste
- Très modeste



Thématiques des missions

107

Rénovation
énergétique

21

Adaptation



Type de contact

- Rendez-vous physique
- Téléphonique
- Visioconférence
- Email/formulaire
- Animation



11%



17%



69%

Orientations vers les dispositifs d'accompagnement



GARD RENOV'

Dans le cadre du **dispositif d'accompagnement des propriétaires occupants très modestes (volet 3 du Pacte territorial)**, l'Espace Conseil France Rénov' Sud-Gard a orienté **4 ménages** vers Urbanis :

Congénies

- 1 ménage pour un projet d'adaptation de logement

Calvisson

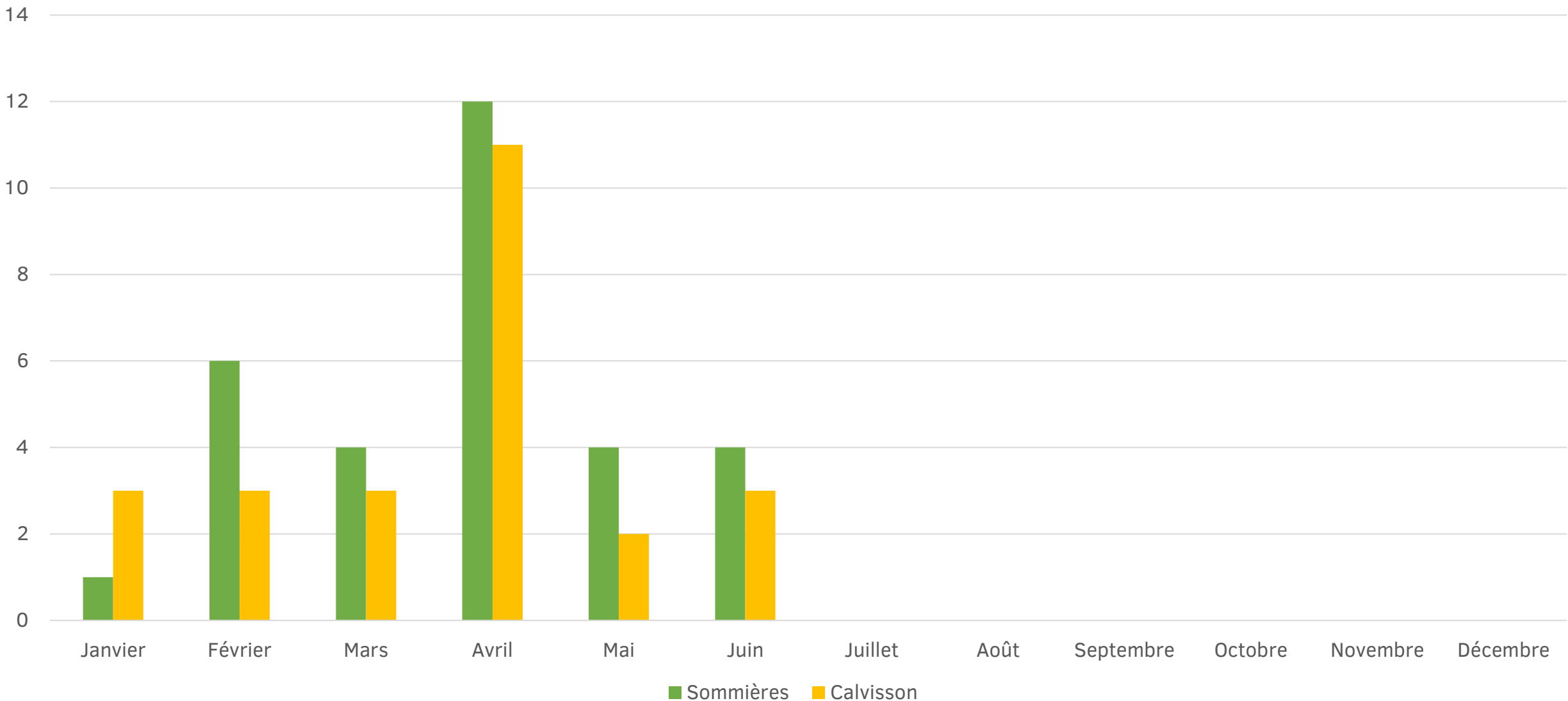
- 2 ménages pour des projets d'adaptation de logements

Villevielle

- 1 ménage pour un projet d'adaptation de logement

Permanences du 02/01 au 30/06 – 2026

56 RDV



Taux d'occupation

72%

63%

Taux d'occupation global de 67%

Analyse des permanences par communes

Au cours du premier semestre 2026, les permanences de **Sommières** et **Calvisson** ont permis d'assurer **56 rendez-vous**, avec un **taux d'occupation global de 67 %**. Les résultats sont satisfaisants au regard du contexte national particulièrement défavorable ayant marqué le début de l'année.

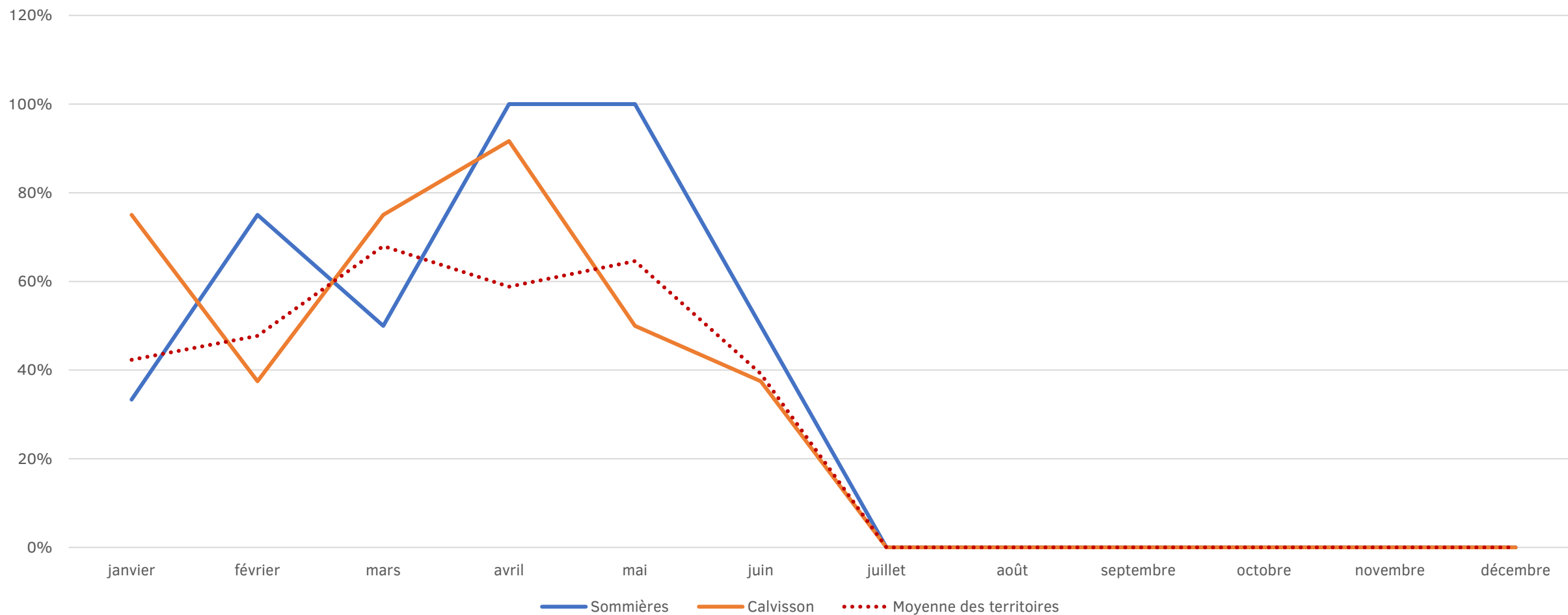
En effet, **l'absence de loi de finances a entraîné une suspension temporaire du dispositif MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur**, générant une baisse mécanique des sollicitations de nouveaux ménages. Cette période d'incertitude a logiquement freiné l'émergence de nouveaux projets, ce qui se traduit par une activité plus modérée au cours des premiers mois de l'année.

Malgré ce contexte, les permanences ont maintenu une activité régulière grâce au **suivi des ménages ayant engagé une démarche à la fin de l'année 2025**. Ce travail d'accompagnement a permis de conserver le lien avec les usagers, d'anticiper la reprise du dispositif et de sécuriser leurs projets de rénovation.

Sur l'ensemble de la période, **Sommières** enregistre un **taux d'occupation de 72 %**, supérieur à celui de **Calvisson (63 %)**. La permanence de Sommières présente une fréquentation plus soutenue et plus régulière, tandis que Calvisson affiche une activité légèrement plus fluctuante. Néanmoins, les deux sites ont contribué à maintenir une offre de proximité et à accompagner les ménages dans une période où les conditions de financement étaient particulièrement instables.

Comparatif avec les autres territoires

Comparatif du Taux d'occupation des permanences CCPS/Autres territoires



*Ce graphique met en évidence une comparaison des taux d'occupation des permanences de **Sommières** et **Calvisson** avec la moyenne enregistrée sur les autres territoires couverts par l'ECFR.*

Comparatif avec les autres territoires

L'analyse des taux d'occupation des permanences de **Sommières** et **Calvisson**, comparés à la moyenne des autres territoires couverts par l'ECFR, met en évidence des niveaux de fréquentation globalement supérieurs à la moyenne, mais avec des dynamiques différentes selon les sites.

La permanence de **Sommières** présente les résultats les plus élevés sur la période étudiée. Après un démarrage modéré en janvier, son taux d'occupation progresse rapidement pour atteindre **75 % en février**, puis **100 % en avril et en mai**. Cette évolution traduit une montée en charge très marquée de la permanence, qui se situe largement au-dessus de la moyenne des autres territoires durant la majeure partie du premier semestre. Malgré un repli en juin, son niveau d'occupation reste comparable à celui observé sur les autres territoires.

La permanence de **Calvisson** affiche quant à elle une fréquentation plus fluctuante. Après un excellent niveau d'occupation en janvier (**75 %**), la fréquentation diminue en février avant de rebondir fortement en mars et d'atteindre un pic d'environ **90 % en avril**. En revanche, une baisse progressive est observée à partir de mai, avec un taux d'occupation qui devient inférieur à la moyenne des autres territoires.

La **moyenne des autres territoires** évolue de manière plus stable, oscillant entre **40 % et 70 %** sur le premier semestre. Si Sommières dépasse largement cette moyenne à partir du mois de février, Calvisson alterne entre périodes pleines et périodes plus en retrait.

VOLET 2

MISSIONS SPÉCIFIQUES



Analyse des devis

Mise en place d'une procédure interne pour l'analyse des devis de travaux énergétiques (monogeste).

Objectifs :

- Permettre au ménage de **comprendre la nature exacte des travaux** proposés (quantités, matériaux, performances, localisation des interventions).
- S'assurer que les devis sont **clairs, détaillés et comparables** entre eux.
- Favoriser une prise de décision éclairée par le ménage.
- Vérifier les qualifications des entreprises
- Éviter le rejet des dossiers par le service instructeur de l'ANAH
- Prévenir des fraudes éventuelles
- Rassurer le ménage avant de s'engager

Les points contrôlés sont :

1. Informations administratives
2. Description précise des travaux
3. Aspects Financiers
4. Présence des mentions obligatoires

Restitution d'un rapport de synthèse



Evaluation des installations photovoltaïques résidentielles

Conception et développement d'un outil interne destiné à accompagner les ménages dans l'analyse et la sécurisation de leur projet d'installation photovoltaïque, en apportant une expertise à la fois technique et économique.

Il permet de :

1. Réaliser une **simulation technico-économique** basée sur les consommations réelles du ménage afin :
 - de vérifier le **dimensionnement du projet**
 - d'évaluer sa **rentabilité**
2. Analyser la **pertinence du recours à une batterie** physique ou virtuelle
3. Vérifier la **cohérence et la conformité des devis** :
 - matériel proposé
 - taux de TVA appliqués
 - adéquation avec le projet
4. Apporter une **aide à la décision claire et objective** au ménage
5. Contrôler les **qualifications et certifications des entreprises**
6. **Détecter les fraudes ou pratiques abusives**
7. **Rassurer le ménage** avant engagement en sécurisant son parcours



Evaluation des installations photovoltaïques résidentielles

Copyright 2026 — Espace Conseil France Renov Sud-Gard

OUTIL DE DIMENSIONNEMENT PHOTOVOLTAÏQUE

AUTOCONSUMMATION + REVENT

Simulation Photovoltaïque Résidentielle

Dimensionnement · Analyse financière 25 ans · Autoconsommation avec revente de surplus

0 IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom : ANDRE MARTIN Adresse : 29 RUE CHARLEMAGNE — 30000 NIMES

1 DONNÉES D'ENTRÉE — CONSOMMATION & TARIFS

ABONNEMENT EDF HP/HC	PUISSANCE SOUSCRITE 9 kVA	TARIF HC 0.1696 EUR/kWh
TARIF HP 0.2146 EUR/kWh	CONSO. TOTALE 8 000 kWh	DONT HC 3 500 kWh
DONT HP 4 500 kWh	TARIF REVENTE SURPLUS 0.040 EUR/kWh	PRIME EDF OA 80 EUR/kWc

2 PROJET D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

NB PANNEAUX 15	PUISSANCE UNITAIRE 400 Wc
ORIENTATION Sud	INCLINAISON 30° (optimal)
PROD. BASE (1500 KWH/KWC) 9 000 kWh an	PROD. ANNUELLE CORRIGÉE 9 000 kWh an
BATTERIE Oui	COUT INSTALLATION TTC 12 000 EUR

3 SIMULATION TECHNIQUE

9 000

PRODUCTION ANNUELLE (KWH)

41,0 %

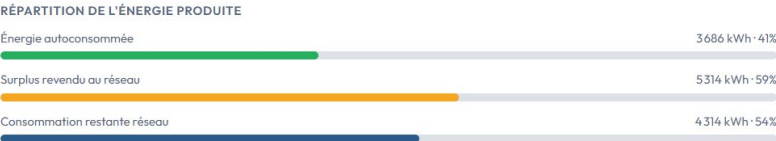
Taux d'autoconsommation

46,1 %

Taux d'autoproduction

5 314

SURPLUS INJECTÉ RÉSEAU (KWH)



Installation 6.00 kWc — autoconsommation 41,0 % (base HP : 4500 kWh/an (HC exclus)).

INFLATION ANNUELLE DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

3,0 %

AUTRES CHARGES ANNUELLES (MAINTENANCE...)

0 €/an

TAUX DE DÉGRADATION ANNUEL DES PANNEAUX

0,5 %/an

RETOUR SUR INVESTISSEMENT

15 ans

Investissement net : 16520 € (install. - prime) - 6.00 kWc

31 974 €
Recettes brutes 25 ans

26 967 €
dont Économies

5 007 €
dont Reventes

15 454 €
Bénéfice net 25 ans

CUMUL DES GAINS VS INVESTISSEMENT (€)

SIMULATIONS FINANCIÈRES PAR SCÉNARIO

Scénario 1 — Consommateur sans PV

Référence de comparaison — dépenses réseau sur 25 ans

-56 851 €

Scénario 2 — PV Autoconsommation

Installation PV avec revente du surplus — sans batterie

+11 301 €

12 000 €
INVESTISSEMENT PV

480 €
PRIME EDF OA

11 520 €
INVEST. NET

0 €
DÉPENSES 25 ANS

22 821 €
RECETTES 25 ANS

14 ans
RETOUR INVEST.

+11 301 €
BÉNÉFICE NET 25 ANS

ANNÉE	PRODUCTION (KWH)	ÉCONOMIES (€)	REVENTE (€)	AUTRES CH. (€)	GAIN NET (€)	CUMUL (€)
1	9 000	483	270	0	753	-10 767
2	8 955	495	269	0	763	-10 004
3	8 910	507	267	0	774	-9 229
4	8 866	520	266	0	786	-8 443
5	8 821	533	265	0	797	-7 646
6	8 777	546	263	0	809	-6 837
7	8 733	559	262	0	821	-6 015
8	8 690	573	261	0	834	-5 181
9	8 646	588	259	0	847	-4 334
10	8 603	602	258	0	860	-3 474

Vérification du dimensionnement des Pac air-eau

1 DONNÉES D'ENTRÉE — LOGEMENT & DÉPERDITIONS

ANNÉE DE CONSTRUCTION

1985

SURFACE HABITABLE *

120 m²

DÉPERDITIONS CALCULÉES OU ESTIMÉES *

10 000 W

10000 W

ZONE CLIMATIQUE — GARD

H3 — Terres / Intérieur (T° ext. base = -5°C)

Les deux zones du Gard sont en H3. La T° ext. de base est utilisée pour le calcul des déperditions de référence.

TYPE D'ÉMETTEURS — RÉGIME D'EAU CHAUDE

Basse température — Plancher chauffant / Fan-coil (35/28°C)

RÉGIME SÉLECTIONNÉ

Basse température

LA PAC PRODUIT-ELLE L'ECS ?

☒ OUI — PRODUCTION EAU CHAUDE SANITAIRE INCLUSE

TYPE DE PROJET

Installation neuve / Substitution



PARAMÈTRES ECS — PUISSANCE SUPPLÉMENTAIRE (NF DTU 65-16)

NOMBRE D'OCCUPANTS *

3 occupants

CONSUMMATION UNITAIRE

40 L / occupant

TEMPS DE RÉCHAUFFAGE

8 heures

T° EAU CHAUDE

65°C

T° EAU FROIDE

10°C

ÉCART ΔT

55°C

PUISSANCE ECS CALCULÉE

957 W

Formule NF DTU 65-16 : $P_{ECS} = (Nb \text{ occupants} \times 40 \times 55 \times 1,16) / 8 \text{ h}$

4 RÉGIME D'EAU CHAUDE & RECOMMANDATIONS

Basse Température — 35/28°C

Plancher chauffant ou fan-coils : régime idéal pour la PAC air-eau. COP optimisé, T° facilement atteinte.

Configuration optimale. COP déclaré 3.2 cohérent avec ce régime.

COUVERTURE ÉNERGÉTIQUE ESTIMÉE

95%
COUVERTURE PAC

5%
APPOINT ÉLECTRIQUE

3.2
COP -7°C

Note NF DTU 65-16 : Une attention particulière doit être portée sur la température d'eau maximale que peut fournir la PAC à la température de base. Dans le cas d'une installation neuve, le dimensionnement et le choix des émetteurs doivent tenir compte de cette température d'eau maximale.

Dans le cas de travaux de rénovation propres à la production de chaleur, cette température doit permettre aux émetteurs en place de fournir la puissance nécessaire pour combattre les déperditions du local. À défaut, le choix d'une autre PAC ou une modification de l'existant est nécessaire.

3 SIMULATION TECHNIQUE — VÉRIFICATION NF DTU 65-16

10,0 kW
DÉPERDITIONS (D)

-5°C
T° EXT. DE BASE

10,0 kW
PUISSANCE PAC

3.2
COP / SCOP -7°C

3 pers.
OCCUPANTS

0,96 kW
PUISSANCE ECS

10,96 kW
D + P_ECS (TOTAL)

✓ VÉRIFICATION DES RÈGLES NF DTU 65-16 — TABLEAU 4

Règle 1 — Puissance PAC dans la plage admissible
PAC Inverter + inertie légère : $80\% \times D \leq P_{PAC} \leq 100\% \times D$

8 000 W → 10 000 W
CONFORME

Règle 2 — Puissance totale PAC + Appoint $\geq 1,2 \times D$
 $P_{PAC} + \text{Appoint} = 13\,000 \text{ W} \geq 12\,000 \text{ W requis}$

13 000 W
CONFORME

Règle ECS — Puissance PAC vs besoins chauffage + ECS
 $P_{ECS} = (3 \times 40 \times 55 \times 1,16) / 8 = 957 \text{ W} \mid P_{PAC} (10\,000 \text{ W}) < D + P_{ECS} (10\,957 \text{ W})$

10 957 W
APPOINT ECS NÉCESSAIRE

Règle 3 — Appoint électrique monophasé > 3 kW
En monophasé, si appoint > 3 kW → 2 niveaux de puissance minimum requis

APPOINT $\leq 3 \text{ kW}$ — OK

PARAMÈTRE	VALEUR SAISIE	PLAGE NF DTU 65-16	RÉSULTAT
Déperditions D	10 000 W	—	10,0 kW
T° ext. de base	-5°C	H3 terres -5°C / H3 côtier -4°C	H3 terres
Nb occupants / P_ECS	3 occ. → 957 W	$P = (N \times 40 \times 55 \times 1,16) / 8$	⚠ APPOINT ECS
Besoins totaux D+P_ECS	10 957 W	—	10,96 kW
Puissance PAC	10 000 W	8 000 W - 10 000 W	✓ CONFORME
PAC + Appoint	13 000 W	$\geq 12\,000 \text{ W}$	✓ CONFORME
COP / SCOP -7°C	3.2	—	👍 Bon
Ratio P_PAC / D	100%	80% - 100%	100%

RÉSULTAT — NF DTU 65-16



Corrections requises

• P_PAC (10,0 kW) inférieure aux besoins chauffage + ECS (10,96 kW). Prévoir un appoint ECS (ballon électrique).

Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat

Organisation d'une procédure interne et formation des conseillers à l'utilisation du logiciel d'évaluation CapRenov

Objectifs :

L'objectif de cette mission optionnelle est notamment de mieux qualifier le besoin et de s'assurer de la pertinence du projet de travaux du ménage avant l'orientation du ménage vers un AMO, ceci afin d'éviter d'engager une prestation d'AMO ne conduisant pas à la concrétisation du projet de travaux.

La mission

Le conseiller peut se rendre à domicile du ménage ou visiter la copropriété et rencontrer le représentant du syndicat des copropriétaires le cas échéant pour faciliter la stabilisation du projet de travaux en complément de l'information et du conseil qui lui aura été apporté au cours de son parcours.

La mise en place de cette mission d'appui ne constitue pas une prestation obligatoire du volet d'action des Espaces Conseil France Rénov' dans le cadre du pacte territorial.

Restitution d'un rapport de synthèse

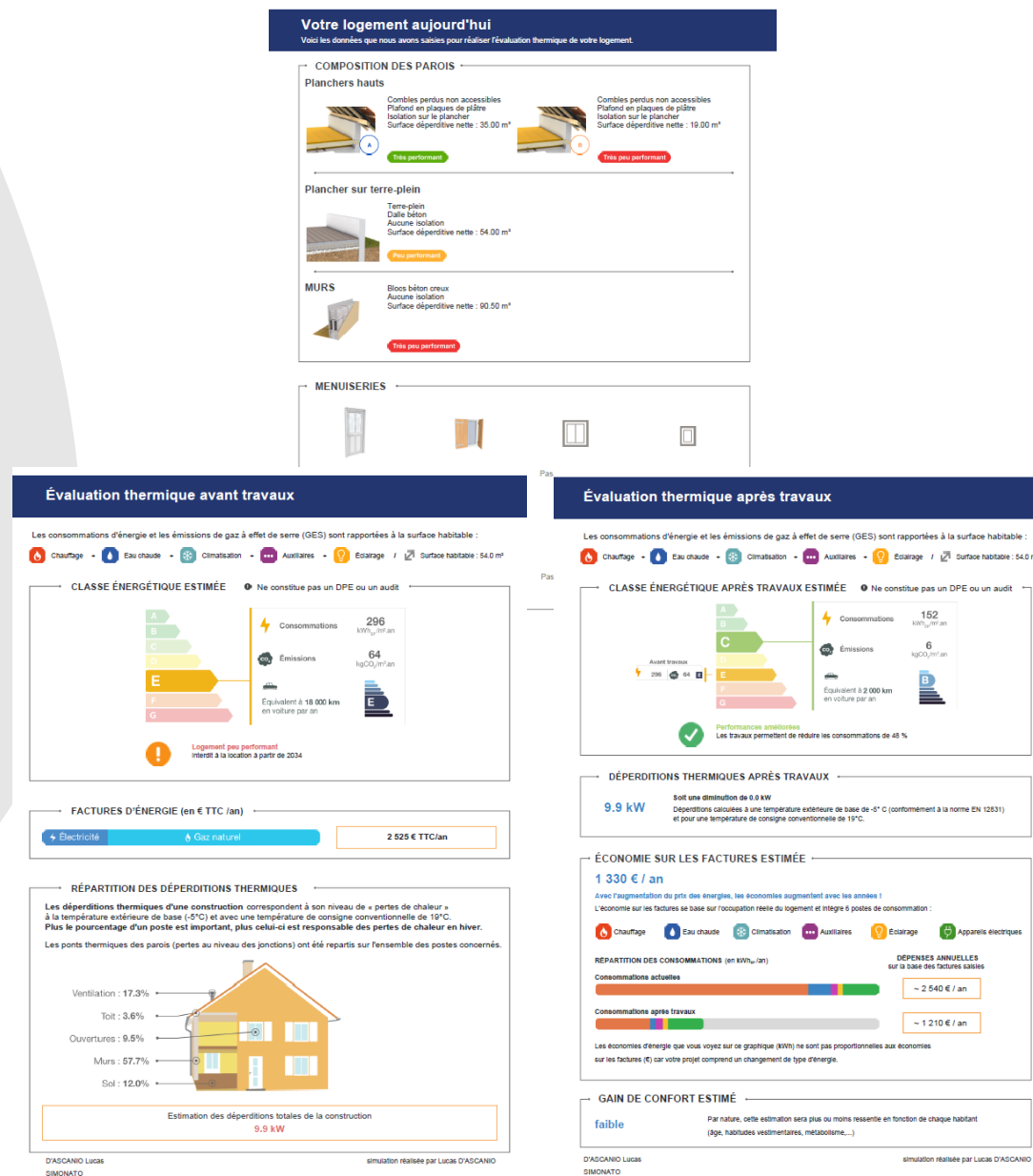


Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat

Au cours du 1er semestre 2026, 1 ménage du territoire a bénéficié d'une mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat.

Villevielle

- 1 ménage pour un projet de rénovation d'ampleur



Actualités Anah

Le Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), dont le mandat vient d'être renouvelé, a adopté plusieurs mesures destinées à décliner les ambitions du plan « Électrifions la France ! »

Trois grandes priorités sont définies :

- renforcer le service public de la rénovation de l'habitat France Rénov' pour informer et conseiller les ménages sur tout le territoire;
- adapter les aides de l'Agence aux grands défis de la transition écologique et énergétique, démographique et sociale;
- poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, en renforçant la lutte contre toutes les tentatives de fraude.

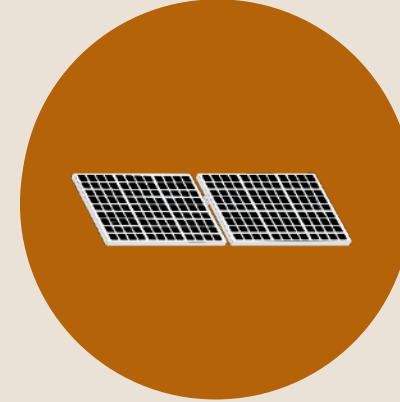
À compter du 1er septembre 2026, les rénovations d'ampleur financées dans le cadre de MaPrimeRénov' pour les maisons individuelles devront conduire à des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire décarbonés. Il ne sera donc plus possible pour un ménage de bénéficier d'une aide si son projet de travaux prévoit de maintenir ou de renouveler une chaudière alimentée au gaz, au même titre que le fioul.

Renforcer l'action de l'Anah dans les territoires

L'Anah va mettre à disposition des services déconcentrés de l'État des moyens supplémentaires pour l'animation territoriale du réseau France Rénov', afin de renforcer la coordination et accompagner la montée en compétence des acteurs locaux et favoriser la structuration d'écosystèmes territoriaux vertueux.

Merci de votre attention

L'Espace Conseil France Rénov' Sud-Gard



La porte d'entrée de l'amélioration de l'habitat